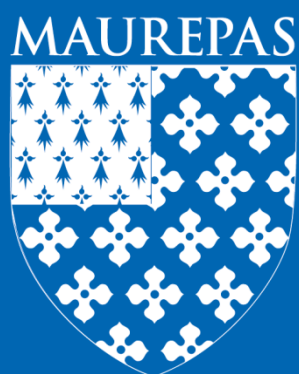


Centre communal d'action sociale



BUDGET PRIMITIF 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2678 03211-2024 04 03-4DCR2024_6-

Le projet de budget primitif, présenté ci-après, s'inscrit en cohérence avec les orientations budgétaires débattues le 13 mars 2024.

Le budget 2024 est élaboré dans un contexte économique et social toujours très incertain présenté lors du débat d'orientations budgétaires (perspectives de croissance en demi-teinte, inflation persistante...).

Ce budget permet de financer les grandes priorités de la politique d'action sociale menée par le CCAS tout en maintenant les mesures de solidarité mises en place pour protéger les maurepasiens en difficulté.

Le projet de budget primitif 2024 du Centre communal d'action sociale de Maurepas fait suite à l'arrêté des comptes de l'exercice 2023 et intègre, à ce titre, l'ensemble des mouvements de reprise des résultats (résultat disponible de fonctionnement, affectation du résultat de fonctionnement). Le budget primitif 2024 du CCAS est un budget raisonné qui tente de concilier qualité de service rendu aux maurepasiens et préservation des équilibres financiers.

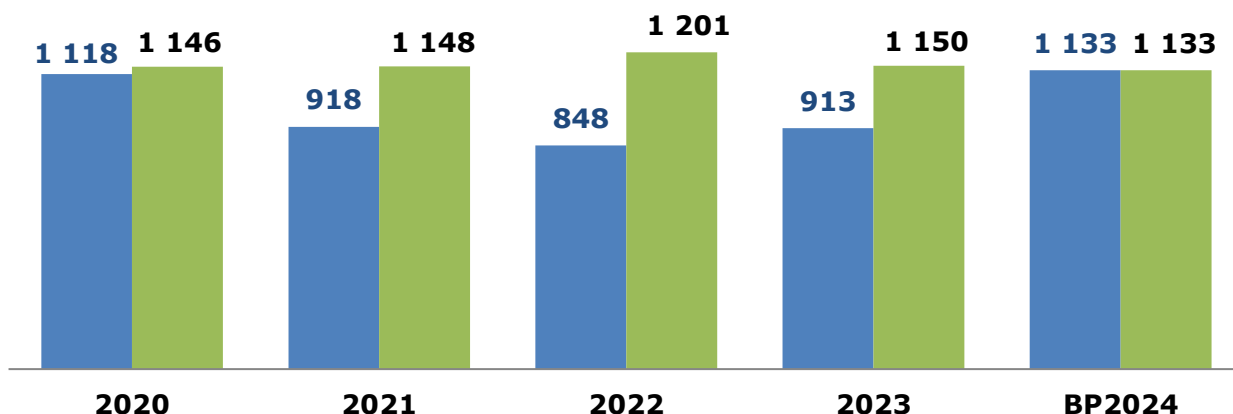
Le CCAS accueille et accompagne le public en précarité tout au long de l'année, en s'appuyant sur ses services d'Aide sociale et de Maintien à domicile. Il doit également répondre sans délai aux urgences sociales, résultant de crises, de sinistres, pouvant survenir à Maurepas. Il identifie les besoins sociaux des populations concernées par l'action sociale par l'intermédiaire de l'analyse des besoins sociaux (présentée au conseil d'administration du 6 juillet 2022).

Budget prévisionnel 2024 (en €)

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du budget primitif 2024 en section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Réalisé en €)	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Réalisé en €)	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
	1 103 697	912 646	1 132 829		1 103 697	1 150 403	1 132 829
<i>Evolution</i>		7,58%	24,13%	<i>Evolution</i>		-4,20%	-1,53%
Charges à caractère général	19 808	4 844	13 237	Report	352 573	352 573	237 757
Charges de Personnel	691 595	617 342	762 531	Atténuation de charges			26 254
Personnel (02)	157 938	155 551	220 496	Prestations de Services	314 000	344 950	362 000
Personnel (610)	96 891	94 946	132 008	Repas à domicile	145 000	134 422	150 000
Personnel (612)	436 766	366 846	410 027	Aide à Domicile	160 000	189 159	190 000
Charges de Personnel et frais assimilés	1 300	30	800	Téléassistance	9 000	21 370	22 000
Aides sociales	107 160	65 396	76 480	Subvention communale	320 000	320 000	320 000
Secours (Epicerie + aides sociales délibérées + commission financière + Aides Fonds social Sport et Culture)	50 000	20 168	25 000	Subvention Dispositif Réussite éducative (DRE)	43 124	43 124	89 818
Aides alimentaires	3 000	2 505	3 000	Aides départementales	40 000	63 014	67 000
Aides demandeurs d'emploi	2 200	2 408	2 500	Remboursements APA	40 000	63 014	67 000
Aides Energie + Tél/Numérique	50 000	40 070	45 000	Participations Caisses de retraite	2 000	3 661	3 000
SOLIHA	1960	245	980	Autres Produits de gestion courante		1	
Autres charges de gestion courante	9 710	1 238	3 100	Voyages ANCV séniors	30 000	22 868	25 000
Voyages ANCV Séniors	64 000	32 920	37 000	Participations séniors	30 000	22 868	25 000
Prestations de services	50 000	22 140	23 000				
Transport séjours	14 000	10 780	14 000				
Prestations de services	160 000	147 537	178 000	Produits exceptionnels	2 000	211	2 000
Repas à domicile	145 000	134 613	165 000	Autres Produits	2 000	211	2 000
Téléassistance	15 000	12 924	13 000	Libéralités reçues			
DRE	43 124	43 124	59 181				
Charges exceptionnelles	7 000	214	2 500				

I. RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023



- dépenses globales (en K€)
- recettes globales avec report (en K€)

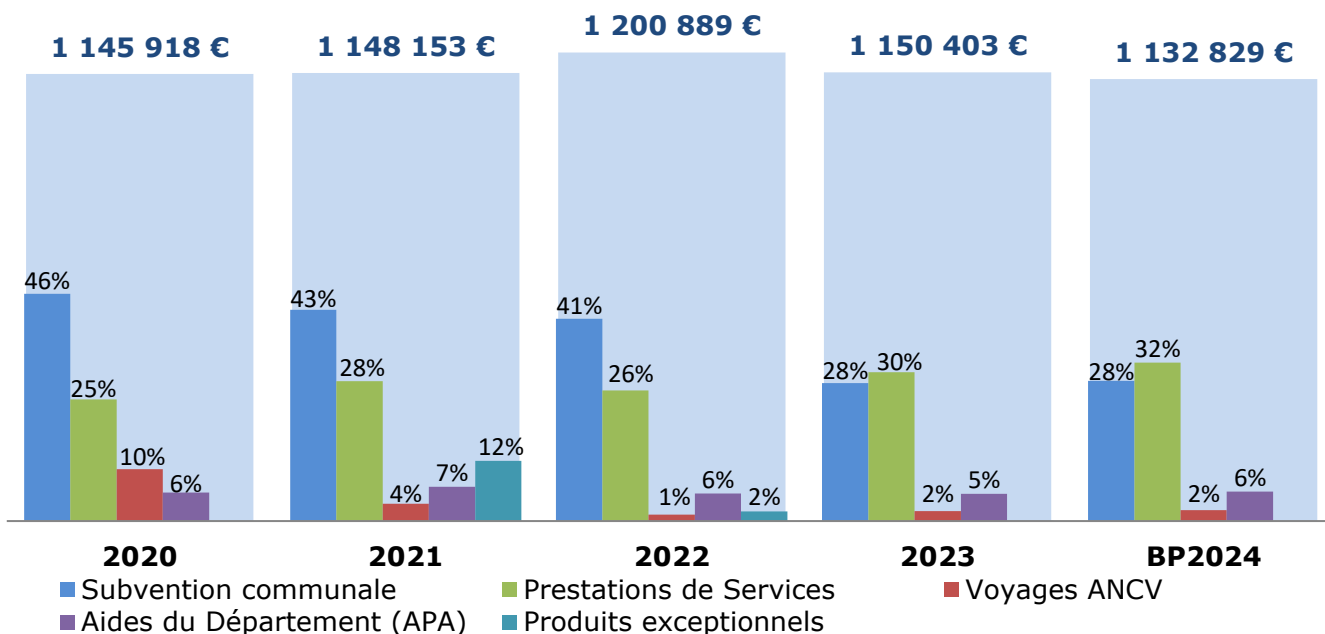
	2020	2021	2022	2023
Dépenses	1 118 160€	917 732€	848 316€	912 646€
Evolution (année N-1)	-19%	-18%	-7,56%	7,58%
Recettes (sans report)	1 032 061€	1 120 395€	970 469€	797 830€
Evolution (année N-1)	-20,50%	9%	-13,38%	-17,79%
résultat de l'exercice	-86 100€	202 663€	122 153€	-114 816€
Résultat de clôture de l'exercice pré CA	27 757€	230 420€	352 573€	237 757€
Evolution Reports (année N-1)	-76%	730,13%	53%	-32,57%

➤ Excédent reporté 2023 : 237 757 €

Le CCAS de Maurepas équilibre son budget primitif pour l'année 2024 à **1 133 k€** en recettes et en dépenses de fonctionnement. Celui-ci permet de répondre aux difficultés soulevées par la succession de crises (la guerre en Ukraine, l'inflation...) mais également de répondre aux enjeux de son territoire avec notamment le vieillissement de la population.

II. ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DU CCAS

1. Recettes de fonctionnement



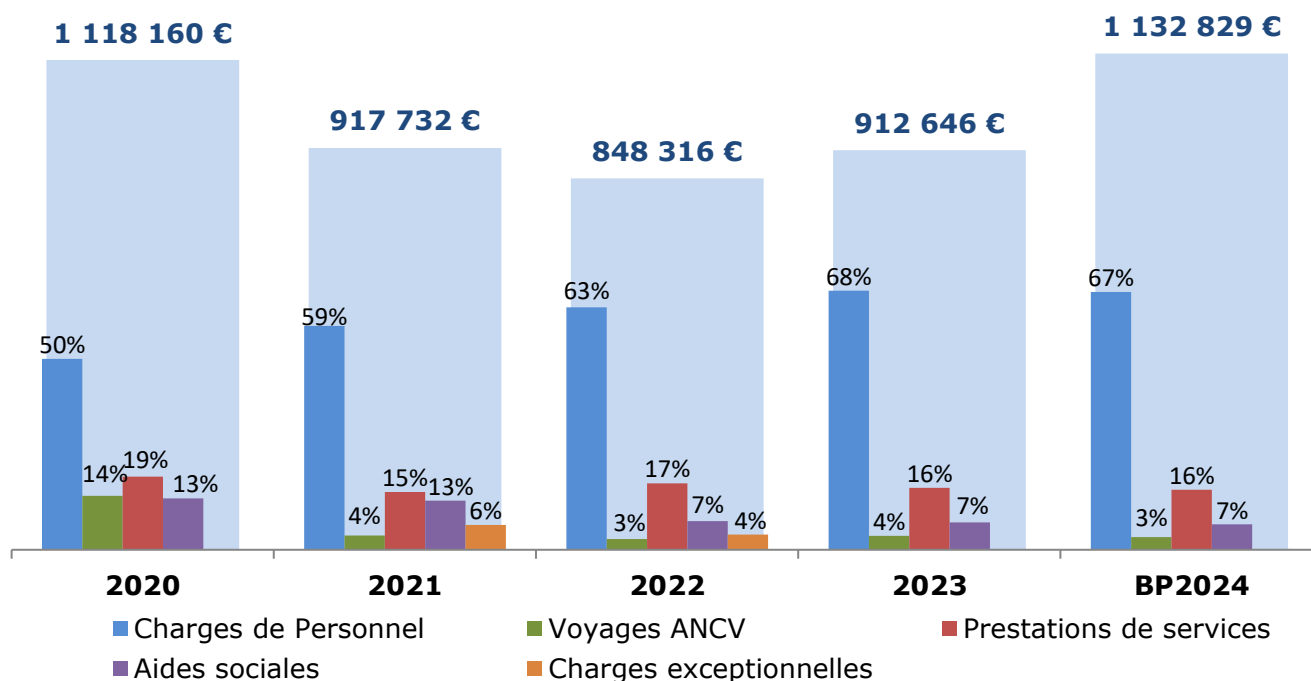
➤ **En 2023, les recettes étaient de 1 150 k€** soit en diminution de 4,20% par rapport à 2022.

- En 2023, la subvention communale représente 28% (320k€) des recettes globales contre 41% (490k€) en 2022. Cette évolution est liée au transfert de l'Animation seniors à la Ville.
- Les prestations de services du Maintien à domicile (aide à domicile, portage de repas et téléassistance) représentent 30% des recettes globales en 2023. Ces recettes augmentent entre 2022 (317k€) et 2023 (345k€).

➤ **En 2024, les recettes prévisionnelles sont estimées à 1 133 k€**, en baisse de 1,53% par rapport à 2023.

- Les recettes du budget primitif 2024 intègrent le résultat de l'exercice 2023 (237 757 €).
- La subvention communale représente 28% (320k€) des recettes globales en 2024 comme en 2023. Celle-ci est complétée par la subvention d'équilibre liée au dispositif de Réussite éducative de 61k€.
- Les recettes liées aux prestations de services (maintien à domicile) sont estimées à 362k€ (345k€ en 2023) soit 32% des recettes globales (30% en 2023). Cette hausse prévisionnelle tient compte des augmentations de tarifs des prestations de services en 2024 et notamment les tarifs du portage de repas restés inchangés depuis avril 2017. En 2024, le service poursuit son objectif : centrer son activité sur les aides à la personne, l'accompagnement et la prévention.

2. Dépenses de fonctionnement



➤ **En 2023, les dépenses globales réalisées étaient de 913 k€ et connaissent une hausse de 7,58% par rapport à 2022.**

- Les charges de personnel représentent 68% des dépenses globales en 2023 (617k€) contre 63% en 2022 (537k€). Cette hausse s'explique par l'augmentation de la valeur du point d'indice mais également par le versement du complément de traitement indiciaire (CTI) (avec une rétroactivité au 1^{er} avril 2022) aux aides à domicile et auxiliaires de vie. Rappel : la loi SEGUR II a élargi le champ d'application du CTI à de nouveaux bénéficiaires de la fonction publique territoriale (décret du 30 novembre 2022). Son versement est obligatoire, sans qu'une délibération ne soit nécessaire. Le CTI (rétroactivité incluse) s'est élevé à 48 k€.
- Les aides sociales représentent 7% des dépenses globales en 2023, comme en 2022. A noter que ces dépenses ont augmenté légèrement entre 2022 et 2023 (63 201€ en 2022, 65 396€ en 2023), en lien avec la modification de l'aide énergie et la création de l'aide numérique.
- Les dépenses liées aux prestations de services de Maintien à domicile (portage de repas, téléassistance) représentent 16% des dépenses globales en 2023. Elles se stabilisent en 2023 (148k€ en 2023, 147k€ en 2022).

➤ **En 2024, les dépenses globales prévisionnelles sont estimées à 1 133 k€, en hausse de 24,13% par rapport à 2023.** Si les dépenses globales augmentent, la part des dépenses par poste reste identique à 2023.

- **La masse salariale** : En 2024, les charges de personnel devraient augmenter de 23,5%, (763k€ contre 617k€ en 2023). Cette hausse couvre à la fois la progression spontanée de la masse salariale (par l'effet « Glissement Vieillesse Technicité »), le versement de l'indemnité d'itinérance, l'augmentation de la valeur du point d'indice mais également un remplacement à long terme (compensé en partie par l'assurance) et le remboursement à la Ville du coût RH lié à la Réussite éducative (59k€ pour l'année 2024).

Le budget primitif 2024 prévoit également une enveloppe dédiée aux formations du personnel administratif et du personnel intervenant à domicile (3k€) et une enveloppe consacrée au chômage (24k€).

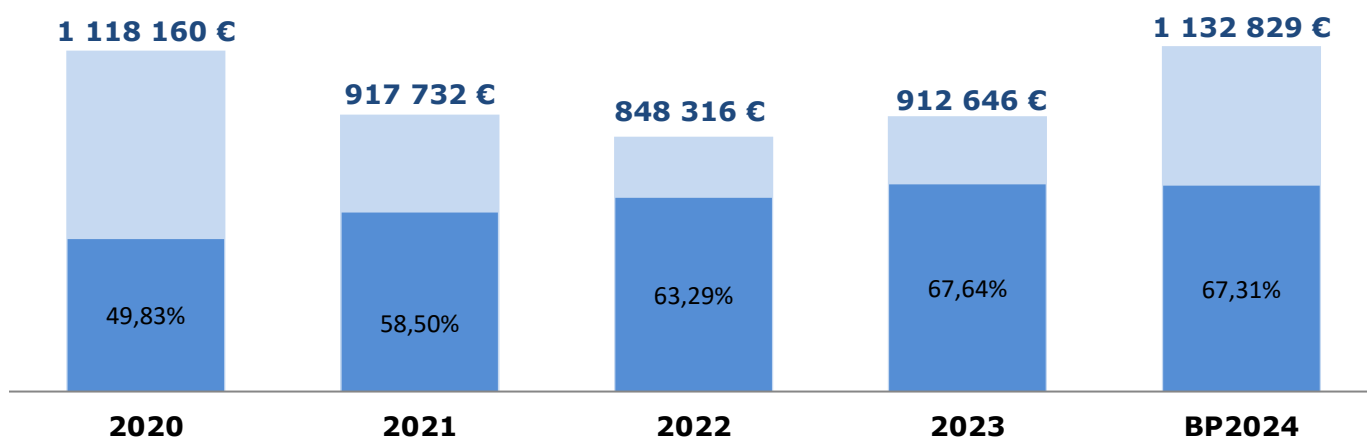
- **Les voyages seniors ANCV** sont estimés à 37k€ en 2024 (33k€ en 2023 pour 54 participants, 23k€ en 2022 pour 40 participants). Deux séjours ANCV sont proposés en 2024, comme en 2023.
- **Les aides sociales** : Une enveloppe globale de 76k€ est consacrée aux aides sociales en 2024 dont 25k€ (20k€ réalisés en 2023) dédiés aux secours (épicerie sociale, secours en urgence, aides délibérées...) et aux aides facultatives (accordées par la commission permanente sur sollicitation des référentes sociales du CCAS et des travailleurs sociaux du Conseil départemental ou des associations partenaires). 45k€ (40k€ réalisés en 2023) sont consacrés aux aides « énergie/numérique ».
- **Les prestations de service (portage de repas et téléassistance)** sont estimées à 178 k€ soit 16% des dépenses globales du budget primitif 2024. Les dépenses liées au portage de repas devraient augmenter en 2024 (165k€ en 2024, 135k€ réalisés en 2023). En 2024, la prestation du portage de repas est assurée par un nouveau prestataire : la société Dupont Restauration (en partenariat avec la Poste) qui a été sélectionnée à la suite d'une procédure d'appel d'offre.
En 2023, coût du repas facturé par la SEMAU : 11,30€.
En 2024, coût facturé par la société Dupont Restauration : 11,76€.
- **Le dispositif de Réussite éducative (DRE)** : Afin de mettre en œuvre le programme de Réussite éducative en 2024, une enveloppe prévisionnelle de 59k€ y est consacrée au chapitre 65 (charges de gestion courante), de 59k€ au chapitre 012 (charges de personnel) et de 6k€ au chapitre 011 (charges à caractère général). Ces enveloppes couvrent exceptionnellement à la fois les dépenses réalisées 2023 et prévisionnelles 2024.

En effet, le conseil d'administration a approuvé le 6 décembre 2023 la convention de mise à disposition de moyens au titre du dispositif de Réussite éducative entre la Ville et le CCAS qui désigne le CCAS comme structure juridique porteuse et définit un nouveau fonctionnement financier. Si le CCAS prend en charge la gestion administrative, la Ville assure en quasi-totalité du portage financier. Ainsi, le CCAS sollicite directement les subventions et inscrit à son budget toutes les dépenses et recettes permettant la mise en œuvre du programme de Réussite éducative.

La gestion opérationnelle de la Réussite éducative, qui comprend la coordination et la mise en œuvre des actions d'accompagnement individuelles ou collectives, est confiée à la Ville (Pôle Solidarité).

3. Évolution de la masse salariale

La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement élevé du budget de fonctionnement du CCAS.



	2020	2021	2022	2023	BP2024
TOTAL Masse salariale	557 204€	536 881€	536 937€	617 342€	762 531€
Part Masse salariale par rapport aux dépenses globales	50%	59%	63%	68%	67%

➤ En 2024, la masse salariale est estimée à 763k€ (cf. page 6).

III. L'ACTION SOCIALE

Contexte	Budget 2024
L'augmentation des prix de l'énergie, l'inflation persistante ont accentué les difficultés de la population déjà en situation de précarité.	Une enveloppe de 76k€ est prévue pour l'action sociale en 2024.
Enjeux 2024	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le recours aux dispositifs de droit commun. ➤ Développer davantage le réseau partenarial afin de mutualiser l'action sociale en faveur des maurepasiens en situation de précarité en mobilisant les acteurs sociaux. ➤ Se coordonner avec la Maison France Services pour le suivi des habitants qui ont besoin d'accompagnement au numérique. ➤ Assurer la veille sociale et moderniser l'aide transport. 	

IV. LE MAINTIEN À DOMICILE

Contexte	Budget 2024
<p>Maurepas est une ville qui vieillit. Les plus de 60 ans représente 25,1% de la population maurepasienne en 2020. La part des + 75 ans augmente régulièrement, 5,5% (2009), 7,2% (2014), 10% (2019), 9,8% (2020).</p> <p>Les personnes âgées sont un enjeu sociétal majeur. Se posent à nous les questions de la prise en charge de la dépendance et de l'isolement.</p>	<p>Une enveloppe de 722 k€ est prévue pour le secteur du Maintien à domicile en 2024.</p>
Enjeux 2024	
<p>Pour maintenir une politique d'aide à la personne âgée, différentes actions doivent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Rechercher de nouveaux bénéficiaires.➤ Poursuivre le développement des prestations d'aide aux aidants, d'accompagnement et de prévention.➤ Développer l'accès au service du portage de repas en communiquant davantage.	

V. LES VOYAGES ANCV

Contexte	Budget 2024
<p>Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'isolement des seniors, le CCAS propose des séjours ANCV en France pour les personnes âgées de la ville à faibles revenus et isolés.</p>	<p>Une enveloppe de 37 k€ est prévue pour l'organisation de 2 voyages ANCV en 2024.</p>
Enjeux 2024	
<ul style="list-style-type: none">➤ Permettre le départ en vacances de personnes âgées en situation de fragilité économique ou sociale en leur proposant des séjours tout compris à un tarif préférentiel (possibilité d'aide financière sous conditions).➤ Maintenir 2 séjours ANCV afin de permettre le départ en vacances d'un plus grand nombre de personnes âgées isolées aux revenus faibles.	